



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

AT/vg

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 2 et 8 mai 2012
2. Pétition n° 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz
- Examen de l'avis du Comité luxembourgeois pour l'UNICEF, de l'avis des pétitionnaires et de l'avis de l'Association des sages-femmes
3. Pétition n° 310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS
- Examen du courrier du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
4. 6353 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2010-2011)
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Présentation d'un projet de rapport
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Fernand Diederich, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Ali Kaes, Mme Tessy Scholtes

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Serge Urbany

*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 2 et 8 mai 2012

Le projet de procès-verbal du 2 mai 2012 est adopté. L'adoption du projet de procès-verbal du 8 mai 2012 est reportée à la prochaine réunion.

2. Pétition n° 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz

- Examen de l'avis du Comité luxembourgeois pour l'UNICEF, de l'avis des pétitionnaires et de l'avis de l'Association des sages-femmes

Suite à la visite du CHdN du 7 mars 2012 et de la publication du procès-verbal de cette réunion, la Commission des Pétitions a reçu trois prises de position, à savoir celles du Comité luxembourgeois pour l'Unicef, des pétitionnaires ainsi que de l'Association luxembourgeoise des sages-femmes.

La Commission décide d'envoyer ces trois documents pour avis aux responsables du CHdN. Une prise de position du CHdN devrait être disponible d'ici fin juin afin que la Commission puisse prendre ses conclusions au sujet de la pétition n°309 avant les vacances d'été.

M. le Président suggère que la Commission des Pétitions pourrait élaborer une résolution en vertu de laquelle la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale serait formellement saisie de la situation des accouchements au Luxembourg. On pourrait éventuellement réfléchir à organiser un débat d'orientation, à préparer par la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale. M. le Président invite les membres de la Commission à consulter leur groupe politique respectif au sujet de cette idée.

La Commission décide d'informer également, à côté des pétitionnaires, le Comité luxembourgeois pour l'Unicef ainsi qu'à l'Association luxembourgeoise des sages-femmes que leurs prises de position ont été transmises pour avis au CHdN.

3. Pétition n° 310 pour l'assimilation des infirmiers spécialisés qualifiés aux diplômés BTS

- Examen du courrier du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Dans sa prise de position du 3 mai 2012, M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche informe qu'une assimilation du diplôme d'infirmier spécialisé au brevet de technicien spécialisé n'est pas prévue par la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et ceci essentiellement pour deux raisons:

- l'envergure du programme d'études du diplôme BTS est plus importante ;
- les détenteurs de l'ancien diplôme gardent tous les droits en ce qui concerne l'exercice de la profession. Ils ne sont en rien lésés par la nécessité d'obtenir un BTS pour l'exercice des professions concernées.

M. le Ministre précise en outre que la voie de la validation des acquis de l'expérience existe pour le cas où des infirmiers spécialisés souhaiteraient obtenir un BTS.

La Commission décide de transmettre cette prise de position aux pétitionnaires pour leur demander s'ils ont des remarques à propos de cette réponse du Ministre.

4. 6353 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2010-2011)

M. le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport pour les détails duquel il est prié de se référer au document afférent (projet de rapport transmis par courrier électronique le 14 mai 2012).

Les membres de la Commission n'ont pas d'observations majeures à formuler et estiment que le rapport reflète les travaux et les conclusions de la Commission relatifs au rapport d'activité du Médiateur.

M. le Président invite les membres de la Commission à consulter leur groupe politique respectif au sujet des différentes conclusions du rapport. Toute proposition de modification est à envoyer par e-mail au rapporteur et à la secrétaire de la Commission d'ici fin de la semaine.

L'adoption du projet de rapport figure à l'ordre du jour de la réunion de la Commission du 6 juin 2012 à 11h.

Luxembourg, le 21 mai 2012

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Camille Gira